I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Etude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin et du Projet de Valorisation des résidus issus de la transformation du bois, des déchets agricoles et domestiques pour une réduction des émissions et l'amélioration des moyens de subsistances des populations (RELANCE)

Référence du marché : PI_PPSS_105682

Avis N° .0434.. PRMP/MCVT/ PPSS/S-PRMP du..10 - 09 - 2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **20 aout 2025, Version 6.**
2. Le **Ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT)** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer les activités du Programme de Pilotage et de Soutien aux Services (PPSS) et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la réalisation de l'étude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin et du Projet de Valorisation des résidus issus de la transformation du bois, des déchets agricoles et domestiques pour une réduction des émissions et l'amélioration des moyens de subsistances des populations (RELANCE).
3. Les prestations sont reparties en deux (02) lots à savoir :

LOT 1 : Etude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin

Il s'agira de facon générale, pour le cabinet, d'analyser la faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin du Projet de préservation, de valorisation et de création de la filière des semences forestières au Bénin et plus pécifiquement de :

- Réaliser un état des lieux sur la situation de semences forestières et agroforestières et les orientations pertinentes pour l'amélioration de la production et de la diffusion de semences forestières de qualité pour une amélioration substantielle de la productivité des reboisements ;
- Faire un inventaire des expériences similaires dans la région et l'état de données disponibles et exploitables pour le projet ;
- Evaluer le cadre légal et institutionnel de mise en œuvre du projet ;
- Elaborer une note conceptuelle et d'identification du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin
- Evaluer les capacités techniques de partenaires potentiels et mobilisables par la DGEFC pour la mise en œuvre du projet;
- Evaluer les outils déjà développés et mobilisable pour l'exécution du projet;
- Formuler des recommandations stratégiques et les risques et mesures d'atténuation à prendre pour la réussite du projet;

BON A LANCER DNCMP/DCMP/MCVT

- Proposer la planification technique et financière, l'arrangement institutionnel, le plan d'action genre et de sauvegarde environnementale et sociale proposés pour la gestion du projet
- Valider des documents produits en atelier avec les acteurs.

LOT 2 : Réalisation de l'étude de faisabilite du projet de valorisation des residus issus de la transformation du bois, des dechets agricoles et domestiques pour une reduction des emissions et l'amelioration des moyens de subsistances des populations.

De facon générale, le cabinet devra évaluer la faisabilité du Projet de Valorisation des résidus issus de la transformation du bois, des déchets agricoles et domestiques pour une réduction des émissions et l'amélioration des moyens de subsistances des populations et spécifiquement :

- inventorier les résidus issus de la transformation du bois et des produits agricoles grâce à leur valorisation en produits utiles (énergie, matériaux, engrais) pour une gestion durable et innovante des ceux-ci.
- identifier des activités génératrices de revenus pour les communautés locales en exploitant les résidus de manière durable.
- Recenser les pratiques de gestion durable des ressources et de réduction de la pression sur les écosystèmes naturels.
- Prévoir les activités de renforcement de capacités des communautés locales pour développer et gérer des projets de valorisation des résidus.
- Faire une analyse détaillée de la faisabilité technique, économique, financière, institutionnelle et organisationnelle, environnementale et socioculturelle du projet proposé ;
- Elaborer un plan détaillé qui spécifie les indicateurs pour les objectifs du projet, les résultats et les activités,
- Elaborer le plan de sauvegarde environnemental et social pour le projet ;
- Décrire le mécanisme de suivi et évaluation du projet;
- Elaborer le document complet de l'étude de la faisabilité du projet ;
- Elaborer la note conceptuelle et d'identification de Projet.

BON A LANCER
DNCMP / DCMP / MCVT

4. Le délai de réalisation de la mission est de deux (02) mois pour chacun des lots.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats d'au moins quatre (04) et au plus sept (07) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins un candidat de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et pour chacun des lots un candidat sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et Cout (SFQC).**

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

LOT 1 : Etude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec les études	10	Activité non inscrite au RCCM=00 point Activité inscrite au RCCM = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM légalisé ou les Statuts légalisés
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des études relatives au développement et à la gestion des filières forestières au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)	25	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé deux (02) missions relatives aux études du développement et gestion des filières forestières au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (12, 5 points par expérience prouvée). • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence.** Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité, en économie des ressources naturelles ou équivalent et ayant participé/réalisé au moins deux (02) missions dans le développement et gestion des filières forestières les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (12,5 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 25 points).	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples). • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution/service fait/attestation de travail du personnel

BON A LANCER DNCMP / DCMP / MCVT

			d'encadrement.
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine de la réalisation des études de faisabilité en rapport avec la conservation et la gestion des semences forestières ou en financement et structuration de projets de conservation des semences ou en conservation et économies des ressources naturelles au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024).	50	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé/participé à deux (02) missions de conservation et gestion des semences forestières ou de financement et structuration de projets de conservation des semences ou de conservation et économie des ressources naturelles les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (25 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 50 points) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité, en économie des ressources naturelles ou équivalent et ayant participé/réalisé au deux (02) missions conservation et gestion des semences forestières ou de financement et structuration de projets de conservation des semences ou de conservation et économie des ressources naturelles les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (25 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 50 points) BON A LANCER DNCMP / DCMP / MCVT	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution/service fait/attestation de travail du personnel d'encadrement
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Note de présentation du Cabinet (2,5 points) Organigramme (2,5 points)	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme

6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	- **Liste du personnel** (1 point) - **Chef de mission** : Titulaire de niveau BAC+5 en Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité, en économie des ressources naturelles ou équivalent (3 points) - **Consultant associé 1** : de niveau Bac + 5 en économie planification ou tout autre domaine (3 points). - **Consultant associé 2** : Titulaire de niveau BAC+5 en Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité, en économie des ressources naturelles ou équivalent (3 points)	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	**100**		

BON A L'ANGER
DNCMP/DDMP/MCVI

LOT 2 : Réalisation de l'étude de faisabilite du projet de valorisation des residus issus de la transformation du bois, des dechets agricoles et domestiques pour une reduction des emissions et l'amelioration des moyens de subsistances des populations.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec les études	10	Activité non inscrite au RCCM=00 point Activité inscrite au RCCM = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM légalisé ou les Statuts légalisés
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des études de valorisation de résidus ou de bioénergie, ou d'économie circulaire au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)	25	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé/participé à deux (02) missions de valorisation de résidus ou de la bioénergie, ou de l'économie circulaire les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (12, 5 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 25 points). • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence.** Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en foresterie option Economie forestière ou Valorisation des ressources forestière ou équivalent et ayant participé/réalisé au moins deux (02) missions de valorisation des de résidus ou de	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples). • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution/service

		la bioénergie, ou de l'économie circulaire les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (12,5 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 25 points).	fait/attestation de travail du personnel d'encadrement.
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine de la réalisation des études de faisabilité en rapport avec la valorisation énergétique des déchets agricoles ou forestiers ou dans l'évaluation des impacts sociaux et moyens de subsistance liés à des projets verts au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024).	50	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé/participé à deux (02) missions de valorisation énergétique des déchets agricoles ou forestiers ou d'évaluation des impacts sociaux et moyens de subsistance liés à des projets verts les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (25 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 50 points) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en foresterie option économie forestière ou Valorisation des ressources forestière ou équivalent et ayant participé/réalisé au moins deux (02) missions de valorisation énergétique des déchets agricoles ou forestiers ou d'évaluation des impacts sociaux et moyens de subsistance liés à des projets verts les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (25 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 50 points)	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution/service fait/attestation de travail du personnel d'encadrement
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Note de présentation du Cabinet (2,5 points) Organigramme (2,5 points)	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	- **Liste du personnel** (2 points) - **Chef de mission** : niveau BAC+5 en foresterie option économie forestière ou Valorisation des ressources forestière ou équivalent (4 points) - **Consultant associé** : de niveau Bac + 5 en Foresterie ou aménagement ou gestion durable des ressources naturelles (04 points)	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	**100**		

PUBLIN A LANCER
DNCMP / DCMP / MCPT

La note minimale requise pour être présélectionné est 65 points.
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT), Email :** myacobi@gouv.bj avec copie à sprmpmcvdd@gmail.com **01 BP 3502 Bureau 103 Bâtiment EX DPP** et prendre connaissance des documents de présélection au **secrétariat permanent des marchés publics du MCVT Ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103 au 1er étage de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes**.

    Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 12/09/....2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers **au secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1er étage de l'ex-bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par DHL. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

    Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1er étage de l'ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103** au plus tard le 22/09/2025..... à 10 heures 00 minutes (heure locale).
    Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

    Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au 1er étage de l'ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MCVT**, le ....22/10/01.....2025 à 10 heures 30 minutes (heure locale).

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANCER
DNCMP / DCMP / MCVT

Cotonou, le 10 - 09 - 2025.

La personne responsable des marchés publics

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Personne Responsable des Marchées Publics

Michel Kouessi YACOBI